

tout naturel et bon nombre d'autres députés sont déjà partis. J'ai compté le nombre des députés libéraux présents à la Chambre aujourd'hui. Je crois qu'il y en a 91; il semble donc que la moitié des députés libéraux soient partis.

L'hon. M. Fournier: Combien de conservateurs?

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Il y en a 27 sur 45. On voit de toute façon que la plupart des députés sont rentrés chez eux et que les mesures législatives ne sauraient être étudiées comme elles le méritent. Pourquoi le Gouvernement ne propose-t-il pas l'ajournement de la Chambre jusqu'à une date raisonnable en janvier? J'ai pris connaissance de l'éditorial qui a été publié dans le *Globe and Mail*, numéro de ce matin, qui disait que la plupart des députés étaient désireux que leur impôt sur le revenu fût partagé entre 1951 et 1952. Je n'ai jamais entendu personne exposer cette opinion avant de la lire dans le *Globe and Mail*.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le député devrait s'en tenir au projet d'amendement.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Je m'en tiens au projet d'amendement.

L'hon. M. Fournier: Le député enfreint le Règlement.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Il est certes pertinent de trouver une solution raisonnable à l'impasse où nous semblons nous trouver en ce moment. Les mesures législatives dont la Chambre est saisie méritent d'être étudiées convenablement et je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'elles ne seront pas convenablement étudiées.

La même chose se répète à chaque session, sous le gouvernement actuel. Quand nous arrivons à la fin de la session, les mesures législatives ne reçoivent pas l'attention qu'elles méritent. Au début, on encourage les députés à parler aussi longtemps qu'ils le veulent sur l'Adresse en réponse au discours du trône afin de passer le temps. Plusieurs fois, la Chambre a dû s'ajourner à cinq heures de l'après-midi, faute de travail. Maintenant que nous avons à étudier d'importantes mesures, on nous place devant une alternative. Il nous faut choisir entre siéger toute la nuit ou revenir ici le 27 pour adopter, sans discussion aucune, la loi sur la fixation des prix de revente.

C'est une situation nouvelle, j'en suis sûr, pour la majorité des députés. La plupart des députés libéraux n'ont jamais rien vu de tel. Combien d'entre eux ont déjà siégé toute une nuit? Je suppose que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et le ministre des

Travaux publics (M. Fournier) qui sont parmi les anciens et qui siègent à la Chambre depuis longtemps, ont peut-être siégé aussi longtemps, en cette enceinte, il y a quarante ans. Je ne crois pas qu'une seule occasion se soit présentée ces dernières années où la Chambre ait dû siéger aussi longtemps.

M. Knowles: Ils sont peut-être des anciens à la Chambre, mais ils ne sont pas aussi âgés que le prétend le député.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Ils ne se rendent donc pas compte de ce qui est en jeu. Si nous devons envisager la clôture, cela signifie que le Gouvernement fera adopter une mesure législative...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. M. l'Orateur a décidé que la question de la clôture ne doit pas faire l'objet d'un débat à propos de l'amendement à l'étude.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je signalais tout simplement le dilemme dans lequel nous sommes placés et aussi le fait que je juge raisonnable l'amendement que vient tout juste de présenter l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^{me} Fairclough), lequel tend à prolonger la présente séance de deux heures.

Je présume qu'il n'est pas irrégulier de parler de l'autre solution qui s'imposera si la Chambre n'adopte pas l'amendement raisonnable qui vient de lui être présenté. Cette autre proposition veut que nous siégions toute la nuit et que nous revenions la semaine prochaine si nous n'avons pas terminé demain, à onze heures du matin, l'étude des diverses mesures législatives.

M. Knowles: Non.

M. Browne (Saint-Jean-Ouest): Cela semble un parfait exemple de la question qui a été posée au ministre du Commerce (M. Howe) à la dernière session, je crois, lorsqu'il a dit: "Qui nous en empêchera? Si nous voulons faire quelque chose, qui nous en empêchera?". Le Gouvernement a l'appui de la majorité et il va adopter la mesure. Il va obtenir que la Chambre décide de siéger aux heures qui lui conviennent, alors qu'aucune raison particulière ne justifie une telle bousculade. Les tenants du Gouvernement n'ont encore fourni aucun motif particulier pour exercer une telle pression en ce moment. Quelle en est la raison? Y a-t-il urgence à adopter la mesure qui est inscrite au *Feuilleton*? Pour quel motif? Pourquoi un membre du Gouvernement ne le dit-il pas à la Chambre et au public?

M. Stuart (Charlotte): Ils ne peuvent glisser un mot.

[M. Browne (Saint-Jean-Ouest).]